

CLUB DE PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

**LE CLUB DE PARIS APPORTE SA CONTRIBUTION
EN FAVEUR DE L'OUGANDA
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE SUR LA DETTE
DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES.**

**LE CLUB DE PARIS DECIDE D'UNE REDUCTION DU STOCK
DE LA DETTE DE L'OUGANDA DE 145 M\$**

**CET ACCORD ASSURERA LA SOUTENABILITE DE LA DETTE
EXTERIEURE DE L'OUGANDA**

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 12 septembre 2000 et sont convenus de recommander à leurs gouvernements une réduction du stock de la dette de l'Ouganda.

2. Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles, ainsi que de la charge représentée par son endettement extérieur, l'Ouganda a atteint en mai 2000 le point d'achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés.

Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination de l'Ouganda à mettre en oeuvre un programme économique global et rigoureux de nature à fournir la base pour une croissance économique soutenable et de mettre en oeuvre une stratégie globale de réduction de la pauvreté.

3. Ils ont décidé d'annuler 145 M\$ de créances sur l'Ouganda, ce qui représente la part de l'effort du Club de Paris tel que défini par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale, dans le cadre de l'initiative sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés. L'Ouganda s'est engagé à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs notamment des autres pays créanciers.

4. Dans le cadre de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés, l'allègement total en valeur actuelle nette de tous les créanciers de l'Ouganda s'élèvera à 656 M\$.

5. Avec cette opération, l'Ouganda est le premier pays à bénéficier de l'engagement du Club de Paris dans le cadre de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres Très Endettés.

Note de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers principalement des pays industrialisés (OCDE). Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de l'Ouganda étaient les représentants des Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège et du Royaume-Uni. Israël, créancier important de l'Ouganda, a également participé à ce réaménagement.

3. Les représentants des Gouvernements de la Belgique, du Danemark, de la Fédération de Russie et de la Suède, du Fonds Monétaire International, de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, de la Banque Africaine de Développement, du Secrétariat de la CNUCED et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique étaient observateurs à cette réunion.

4. La délégation de la République de l'Ouganda, qui était conduite par M. Gérald SSENDAULA, Ministre des Finances, du Plan et du Développement économique, a exprimé ses remerciements aux membres du Club de Paris pour leur soutien à l'amélioration de la situation économique et financière de la République d'Ouganda.

5. La réunion était présidée par Mme Stéphane PALLEZ, Chef de Service des Affaires Européennes et Internationales de la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Co-Présidente du Club de Paris.